

**TRANSPORTS** ■ Chartres Métropole prépare un plan d'action qui pourrait être mis en vigueur en 2012

## De nouveaux déplacements urbains

**Les déplacements urbains vont être réorganisés dans le bassin chartrain sur quinze ans. Ils seront articulés autour des transports collectifs.**

Frédéric Levent

frederic.levent@centrefrance.com

Chartres Métropole, comme bon nombre d'agglomérations françaises, rencontre des difficultés croissantes de circulation. L'augmentation du trafic génère des encombrements qui sont source de pollution et de bruit pour les riverains.

### Document extrêmement important

Un Plan de déplacement urbain (PDU) est « une réponse appropriée » pour lutter contre la pollution, améliorer le cadre de vie, maîtriser l'étalement urbain et les coûts collectifs. « Ce document est extrêmement important », a souligné, lundi soir, Gérard Cornu, vice-président de Chartres Métropole, délégué à l'aménagement du territoire, lors d'une réunion publique sur le PDU du bassin chartrain organisé à l'Hôtel de Ville de Chartres. « Il doit permettre de



**DÉPLACEMENTS.** Chartres Métropole veut développer les transports collectifs et le vélo. (PHOTO EMMANUEL CAMPION)

réduire l'utilisation de la voiture au profit des moyens de transport moins polluants et moins consommateurs d'espace et se place dans une perspective de

développement durable de l'agglomération sur les quinze ans à venir.

Cette organisation des déplacements dans le périmètre de

Chartres Métropole, qui devrait s'élever à plus de 64 millions d'euros, ne sera finalisée qu'en 2012 avant d'être soumise à enquête publique. « Nous sommes

encore en phase de réflexion mais notre projet s'inscrit dans la perspective d'évolutions notables des réseaux de transport régionaux et nationaux avec un axe nord-sud autoroutier correspondant à l'actuelle RN154 et l'affirmation de l'étoile ferroviaire de Chartres qui se situera au cœur d'un système de transport d'envergure nationale. Elle sera au centre de deux axes routiers structurants (l'A 11 et la future A 154), aura une très bonne accessibilité aux gares de Dreux, Nogent-le-Rotrou, Courtaulin, Voves, et Gallardon mais aussi une position stratégique par rapport au Grand Paris. »

### Étoile ferroviaire

Le système de transport sera articulé autour de l'étoile ferroviaire de Chartres et de ses transports collectifs (trains, Filibus et Transbeauce). « Le futur pôle multimodal de la gare de Chartres sera un point de connexion des réseaux nationaux, régionaux et locaux, explique Gérard Cornu. Il y aura des trains rapides sur les axes Chartres-Paris et Chartres-Tours, des trains de proximité vers Chartres et de nombreuses possibilités pour accéder aux gares en voiture, en bus et à vélo. » ■

## Parkings-relais, nouvelles gares et transport à la demande

**Le futur Plan de déplacements urbains (PDU) du bassin chartrain va être construit autour de l'organisation des transports collectifs.**

Chartres Métropole prévoit de créer d'ici 2027 deux axes forts à l'est et à l'ouest avec deux lignes de type express cadencées à 8-10 minutes par exemple. Les feux tricolores seront modifiés pour donner la priorité aux bus de ces deux lignes. Au moins quatre parkings-relais devraient également être aménagés dont un sur Mainvilliers. Leur emplacement reste à définir.

### 65,4 millions d'euros

Sur les communes périurbaines, hors réseau Filibus, les lignes régulières devraient être renforcées pour les actifs et un service de transport à la demande devrait être proposé sur réservation. Concernant le réseau



**STATIONNEMENT.** Au moins quatre parkings-relais pourraient être aménagés dans l'agglomération chartraine. (DR)

ferroviaire, la ville de Chartres constituera le nœud et l'unique pôle de fret. Le nombre de trains devrait augmenter sur toutes les lignes et les voies ferrées seront préservées en vue de la création de nouvelles gares, notamment à Gellainville. L'axe Chartres-Coltainville sera rouvert avec la mise en circulation d'un train en touristique.

Le réseau cyclable devrait également être fortement amélioré avec notamment un développement des points de connexion depuis Gellainville, Morancez, Bailleau-l'Évêque, Mainvilliers, Nogent-le-Phaye et Berchères-les-Pierres. Ce programme d'actions, qui s'élève à 64,3 millions d'euros, reste à approfondir. Il sera finalisé l'année prochaine avant d'être soumis à enquête publique. ■